
Certificat d'études supérieures.

Numéro d'inventaire : 1982.00981.4

Auteur(s) : Roger Henri Chardonnet

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Paris)

Imprimeur : I.A.C.

Date de création : 1944

Description : Feuille de papier légèrement jaunie. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites et paraphes à l'encre noire. Paraphes à l'encre bleue. Timbres à l'encre noire. Perforations d'agrafes dans le quart inférieur gauche.

Mesures : hauteur : 314 mm ; largeur : 239 mm

Notes : Certificat d'études supérieures avec la mention calcul des probabilités et physique mathématique délivré à Roger Chardonnet le 5 juin 1944 à Paris.

Mots-clés : Diplômes universitaires

Physique (post-élémentaire et supérieur)

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE DE PARIS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Décret du 22 Janvier 1896)

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Nous, Professeurs de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris,
En exécution du décret du 22 janvier 1896, aux termes duquel les Facultés des
Sciences sont autorisées à délivrer des Certificats d'études supérieures correspondant aux
matières enseignées par elles ;

Vu les arrêtés du 1^{er} juillet 1896 et du 16 octobre 1923, en vertu desquels le
Calcul des probabilités et la Physique mathématique figurent au nombre des
matières pouvant donner lieu à la délivrance par la Faculté des Sciences d'un Certificat
d'études supérieures ;

Vu les pièces produites et constatant que M. Chardonne
Roger, marié
né à Montluçon, département de l'allier
le 15 janvier 1914, a rempli les conditions requises pour être admis aux
épreuves instituées par les décret et arrêtés ci-dessus visés ;

Après avoir fait subir au candidat les épreuves prescrites par lesdits règlements,
L'avons déclaré digne du **Certificat d'études**, avec la mention : **Calcul
des probabilités et Physique mathématique.**

Fait à Paris, le 5 JUIN 1944 193

Les Membres du Jury, Vu : Le Secrétaire,
Le Doyen,

Nous, Recteur de l'Académie de Paris, visons le présent **Certificat d'études**,
que nous délivrons au Sieur Chardonne

Signature de l'Impétrant, Fait à Paris, le 5 JUIN 1944 193

